

Chers parents,

Bonjour,

Vous souhaitez inscrire votre/vos enfant(s), pour l'année scolaire 2026-2027, aux accueils collectifs de mineurs (accueil périscolaire et centre d'accueil éducatif et de loisirs) proposés par le centre d'animation Bastide Benauges.

Les places pour le centre d'accueil éducatif et de loisirs des mercredis et des vacances scolaires, pour lesquelles **les inscriptions se feront à la journée**, seront attribuées selon **des critères de priorisation**.

Les inscriptions pour les mercredis et l'accueil périscolaire (année scolaire 2026-2027) seront ouvertes **à partir du lundi 11 mai 2026 jusqu'au 11 juin 2026**.

Procédure d'inscription :

Dépôt physique du **dossier d'inscription COMPLET 2026/2027** (fiche sanitaire, photocopie des pages de vaccination du carnet de santé, attestation d'assurance, attestations d'employeurs, facture cantine mars 2026 ou avis d'imposition 2025 sur 2024, règlement de fonctionnement signé, l'autorisation droit à l'image signée, mode de garde **(Attention si le mode de garde est en alternée, ce sont 2 dossiers qu'il faudra nous remettre absolument (1 dossier Mère et 1 dossier Père)+ Fiche de souhaits des mercredis 2026/2027**.

>Remise en main propre sur les écoles aux animateurs référents, Pauline pour l'école Benauges, Mohammed pour l'école Franc Sanson, Hugues pour l'école Suzanne Martin.

>Remise en main propre à l'agent d'accueil au centre d'animation.

Pendant cette période d'inscription du mardi 12 mai au jeudi 11 juin l'ouverture au public de l'accueil secrétariat sera modifiée du mardi au jeudi dès 8h30 jusqu'à 13h00 et dès 13h30 jusqu'à 17h30.

Aucun dossier ne sera traité s'il n'est pas complet, s'il est envoyé par mail ou déposé dans la boîte aux lettres.

Vous aurez **une fiche de souhaits** pour les mercredis avec vos besoins à nous remplir. Tous les souhaits seront étudiés. **En cas de besoin, une commission d'attribution des places aura lieu.**

La réponse positive ou négative vous sera donnée d'ici le jeudi 25 juin 2026

Factures envoyées à partir du lundi 29 juin avec date limite des paiements au 10 juillet 2026

L'accueil périscolaire (avant et après l'école) n'est pas soumis aux critères de priorisation.

Veillez choisir votre mode de facturation du périscolaire soit le Forfait (date limite le 16 octobre 2026) ou la facturation au réel.

Nous proposons 2 modes de tarification :

- Une tarification à la présence (au réel).
- Un forfait (Forfait 30 minutes, 1h, 1h30, 2h).

Le forfait est avantageux dès lors que vous mettez votre enfant à l'accueil périscolaire du 1^{er} jour au dernier jour d'école à la même heure de sortie.

Pour le forfait vous avez **jusqu'au vendredi 16 octobre 2026**, veille des vacances d'Octobre pour vous décider.

Sans retour de votre part le lundi 19 octobre, le tarif à la présence sera pratiqué.

Aucune inscription ne sera possible sans dossier complet

Aucune inscription ne sera possible si des factures 2025/2026 restent impayées

Factures consultables et réglables sur votre portail familles <https://cabordeaux.portail-defi.net/>

A noter : Le dossier d'inscription 2026/2027, le règlement intérieur des accueils collectifs de mineurs à signer, la fiche de souhaits des mercredis à remplir, l'autorisation parentale de sortie autonome d'un mineur sont téléchargeables depuis notre site internet <https://centresanimationbordeaux.fr/benauge/>

Bien cordialement.

CENTRES D'ANIMATION
DE BORDEAUX

Bastide Benauge



Delphine KASPRZAK
Agent d'accueil et secrétariat

05 56 86 16 21
23 rue Raymond Poincaré
33100 Bordeaux
<https://centresanimationbordeaux.fr>